

RESERVE A L'ADMINISTRATION
Identification du dossier
N° de la demande :
Date :
Réception :
Accusé :
Notification :

Agrément des centres de gestion

Formulaire d'identification des comptables de gestion

1) Identification du centre de gestion

Dénomination du centre de gestion :

N°BCE :

N° d'agrément (si disponible) :

Nom du responsable :

Adresse :

Rue, n° bt

CP, Commune

Contact :

Téléphone :

e-mail :

2) Informations sur le comptable de gestion

a) Identité du comptable de gestion :

- Nom, Prénom :

- Numéro de registre national :

- Formation initiale¹ :

¹ Une copie des diplômes ou certificats de formation devra être fournie à l'administration sur simple demande

- Formation complémentaire :
- Type de contrat et date de début :
- Horaire hebdomadaire (temps plein, partiel, ...) :

- b) Expérience professionnelle démontrant une connaissance de la tenue de comptabilité analytiques à destination des exploitations agricoles

- c) En l'absence d'expérience professionnelle suffisance reprise en b), preuve du suivi des formations initiales organisées par le réseau des centres de gestion

*Nous déclarons sur l'honneur que l'ensemble des informations de cette demande correspond bien à la situation de
 (nom et prénom du comptable de gestion).
 Nous nous engageons à fournir à l'administration tous les documents nécessaires à l'appréciation de la présente sur simple demande.*

Fait à, le Pour accord,

Le responsable du centre de gestion,

Le comptable de gestion,



CONTACT

Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole
 Direction de l'Analyse Economique Agricole
 Chaussée de Louvain, 14
 B - 5000 Namur
 Tél. : 081 649 521
comptabilite.agriculture@spw.wallonie.be

CADRE LEGAL

Arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2023 (publié le 24 mai 2023) définissant les conditions d'octroi, de maintien et de suppression de l'agrément accordé aux centres de gestion agricole

Pour toute réclamation portant sur la qualité de nos services, veuillez introduire une plainte : <http://www.wallonie.be/fr/introduire-une-plainte-spw>.

Pour toute réclamation portant sur le traitement de votre plainte par le SPW, veuillez contacter le Médiateur : www.le-mediateur.be.

